


CONSEIL MUNICIPAL

IN EXTENSO DE LA SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023

ORDRE DU JOUR :

 Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2023.....	5
Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu des délégations (janvier 2023).....	5
Rapporteur : M. le Maire	
Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Prestations sociales - Barème 2023.....	6
Rapporteur : M. le Maire	
Rapport n° 3 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande de subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) Exercice 2023.....	6
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET	
Rapport n° 4 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Demande de subvention à la suite d'un appel à projet de l'État, dans le cadre d'une extension du dispositif de vidéoprotection.....	7
Rapporteur : M. B. GUTTIN	
Rapport n° 5 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre Théo Argence - Lot n°9 Chauffage - plomberie - ventilation - sanitaires - Avenant n°6.....	14
Rapporteur : M. S. PEILLET	
Rapport n° 6 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°3 : Terrassement bâtiment - Gros œuvre - Avenant n°8 et Lot n°13 : Carrelages - Faïences - Avenant n°3.....	16
Rapporteur : M. S. PEILLET	

- Rapport n° 7 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°14 : Sols minces - Avenant n°2..... 19
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 8 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Extension du centre nautique Pierre Mendès France - Avenant n°1
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 9 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires - Avenant n°3 au lot n°2 : Fourniture de charcuterie et de viande de porc fraîche et avenant n°5 au lot n°4 : Fourniture de produits laitiers et divers (Hors BIO) 21
Rapporteur : Mme D. CORSALE
- Rapport n°10°- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Marché public global de performance pour la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Simone Signoret - Avenants..... 23
Rapporteur : M. S. PEILLET
- Rapport n° 11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'Objectifs et de Moyens entre l'association « Office du Commerce de Saint-Priest » et la commune de Saint-Priest..... 23
Rapporteur : M. F. LODI-CHEMAIN
- Rapport n° 12 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens entre l'association ASPIE et la Ville de Saint-Priest..... 24
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 13 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association IDEO (Initiative pour le Développement d'Emploi et d'Orientation) dans le cadre de son Atelier et Chantier d'Insertion implanté sur Saint-Priest et la Ville de Saint-Priest 24
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n°14 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens entre la Mission Locale Rhône Sud-Est (MLRSE) et la commune de Saint-Priest..... 25
Rapporteur : Mme N. EL FALOUSI
- Rapport n° 15 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Priest et Est Métropole Habitat pour la mise en œuvre des Chantiers d'Utilité Sociale..... 25
Rapporteur.- BERLIOZ CURLET

- Rapport n° 16 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association d'Entreprises Porte des Alpes Entreprises (PAE)..... 26
Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET
- Rapport n° 17 - ÉDUCATION : Octroi d'aides aux collèges et aux lycées pour l'organisation d'actions en lien avec l'appel à projet 2022-2023 de la ville de Saint-Priest..... 26
Rapporteur : Mme D. CORSALE
- Rapport n° 18 - JEUNESSE ET ENFANCE : Règlement de fonctionnement des Maisons de la Petite..... 28
Enfance 2023 Rapporteur : Mme M. CALVI
- Rapport n° 19 JEUNESSE ET ENFANCE : Convention d'objectifs et de moyens Association "Le temps d'une pause" - Avenant n°1..... 32
Rapporteur : Mme M. CALVI
- Rapport n° 20 - JEUNESSE ET ENFANCE : Modification du règlement du dispositif d'accompagnement et de financement Parcours BAFA..... 33
Rapporteur : Mme F. SAHOULI
- Rapport n°21.- AFFAIRES CULTURELLES : Ferme Berliet - Cité d'Art - Bail emphytéotique..... 35
Rapporteur : M. F. JEAN
- Rapport n° 22 - : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport de Lyon-Bron..... 36
Rapporteur : VERGNON

- La séance est ouverte à 19 heures -

M. le Maire.- Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Nous avons un problème informatique, nous ne pouvons pas diffuser les rapports sur l'écran. Cela va peut-être revenir.

Je vous propose la plus jeune d'entre nous pour procéder à l'appel : Sabrina BOUTIBA.

(Sabrina BOUTIBA procède à l'appel)

Secrétaire de séance : Madame Sarina BOUTIBA

Présents (36) :

Gilles GASCON, Doriane CORSALE, Frédéric JEAN,
 Nadia EL FALOSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON,
 Fabrice LODI-CHEMAIN, Marthe CALVI, Alain BERLIOZ CURLET,
 Stéphane PEILLET, Liliane ROCHE, Laurent SCHEIWE,
 Farida SAHOULI, Sylvie ALLEMAND, François MEGARD,
 Janie ARGOUD, Jacques BURLAT, Christian MOISSARD,
 Purification LOPEZ, Jean-François MORICE,
 Bernard CHAMBRILLON, Michèle MACHARD, Roch SANCHEZ,
 Alioune DIOP, Gilles DELAMADELEINE, Madeleine VERGNOLLE,
 Claire Lise COSTE, Sabrina BOUTIBA, Gilbert CHARVET, Marie
 Jeanne JUVENETON, Wafia ZAK, Véronique MOREIRA,
 Philippe ROLLAND, Gilles GRANDVAL, Zafer GIRISIT,
 Lise BOIRIVENT,

Absents ayant donné procuration (5) :

Laurence FAVIER, procuration à Liliane ROCHE
 Pascal LACHAIZE, procuration à Alain BERLIOZ CURLET
 Olivier MAS, procuration à Fabrice LODI CHEMAIN
 Amandine GAILLARD, procuration à Doriane CORSALE

Anthony REA, procuration à Frédéric JEAN

Absents (2) :

Liliane WEIBLEN, Suzana ELEZI

M. le Maire.- Merci Sabrina

~ ~ ~ ~ ~

(Projection des rapports)

Adoption du procès-verbal du 26 janvier 2023

M. le Maire.- Y a-t-il des remarques ? ...

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, adopte le procès-verbal du 26 janvier 2023.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 1 - ACTES DE GESTION : Compte rendu des délégations (janvier 2023)

Rapporteur : M. le Maire.-

Présentation du Rapport

Y a-t-il des questions par rapport aux actes de gestion ? ...

Monsieur GRANDVAL ?

M. G. GRANDVAL.- Merci Monsieur le Maire. Une question : comment se fait-il que la maîtrise d'œuvre de la salle Milan prend déjà 8,5 % d'augmentation, alors que nous n'avons pas encore commencé ?

M. le Maire.- Comme on l'a dit, les préoccupations du moment avec les 13 % d'indice sur la construction causent pas mal de soucis au niveau de tous les travaux et vous le savez très bien. C'est un dossier que nous suivons de très près mais nous ne sommes pas plus étonnés que cela.

J'ai une information qui m'a été donnée il y a quelques jours sur quelques modifications qui avaient été demandées sur les travaux qui avaient été annoncés et cela doit aussi correspondre à une marge de manœuvre qui impacte la maîtrise d'œuvre, mais on vous le confirmera très exactement.

Pas d'autres questions ? ... (Néant)

Le Conseil Municipal PREND ACTE du compte rendu de délégation (janvier 2023)

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 2 - RESSOURCES HUMAINES : Prestations sociales – Barème 2023

Rapporteur : M. le Maire.- *Présentation du rapport*

Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°2.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 3 - AFFAIRES FINANCIÈRES : Demande de subventions dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) Exercice 2023

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

Je voudrais simplement rajouter que tout cela s'inscrit dans une enveloppe de l'Etat qui ensuite, sera répartie par

collectivités. Bien sûr, ce ne sont que des demandes que l'on fait et ensuite, on aura un pourcentage par rapport à l'enveloppe et par rapport à des dossiers qui sont sur les thématiques que comporte la dotation de soutien à l'investissement public local.

Merci.

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°3.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 4 - SÉCURITÉ ET PRÉVENTION : Demande de subvention à la suite d'un appel à projet de l'État, dans le cadre d'une extension du dispositif de vidéoprotection

Rapporteur : M. B. GUTTIN. *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Bernard. Y a-t-il des questions ? ...
Madame ZAK ?

Mme W. ZAK.- Bonsoir tout le monde. Excusez-moi de mon retard.

Je voulais savoir : les caméras, c'est pour une installation ou c'est pour une demande de subvention ?

M. le Maire.- C'est une demande de subvention pour une installation.

Mme W. ZAK.- Parce que rue Danton, il y a une caméra qui est

au croisement de la rue Danton et de la rue Racine, une autre au croisement de la rue Danton et de la rue Robespierre. Donc, vous allez les mettre où, celle qui est rue Danton et celle qui est rue Racine ?

M. B. GUTTIN.- Elles seront au droit de la rue Racine et de l'allée Beauséjour. On a constaté quelques comportements sur l'allée Beauséjour et actuellement, on n'a aucune vision sur cette allée. Et on va en déplacer une sur la maison du Pôle Zodiac parce qu'on a aussi quelques problèmes de comportements.

Mme W. ZAK.- Sur le parking ?

M. B. GUTTIN.- Tout à fait. C'est ce qui va correspondre à cet appel à projet de l'Etat et aux caméras qu'on va disposer.

Mme W. ZAK.- Et celle qui va être rue Danton, va être placée où ?

M. B. GUTTIN.- Après, il nous restera pour la rue Danton, à vérifier le travail de génie civil. Il faudra qu'on se rapproche probablement d'un mât et si ce n'est pas un mât, d'un mur, mais il faudra avoir les autorisations. L'idée sur celle rue Danton et celle rue Racine, est d'avoir cette rue dans tout son linéaire

Mme W. ZAK.- Ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est le maillage du territoire par rapport au positionnement des caméras. Dans le secteur de Bel Air, il y a deux caméras à 200 mètres à vol d'oiseau. Cela va être pareil sur le quartier Beauséjour, une caméra tous les 200 mètres à vol d'oiseau. Quid réellement de la nécessité de ce dispositif

plutôt que miser sur l'humain ?

M. B. GUTTIN.- La caméra n'est pas uniquement un objet de prévention passive, c'est aussi une aide pour les interventions, que ce soit des services de sécurité ou des services de police parce qu'on sait que sur certains secteurs, les services de police ne peuvent pas évoluer de manière sereine et de même pour les sapeurs-pompiers et même les ambulances.

Après, vous parlez de maillage. En l'occurrence tout ce qui est arbres et feuillage diminue le champ d'action des caméras. Vous dites 200 mètres, c'est un peu plus de distance quand même. Quelquefois, on est obligé sur un seul axe de rapprocher les caméras de manière à avoir toute la rue complète, sinon il faudrait élaguer les arbres et je ne pense pas que ce soit le but.

M. le Maire.- Monsieur GIRISIT.

M. Z. GIRISIT.- On s'équipe de caméras. Ce que nous jugeons, c'est que c'est un désengagement de l'Etat en matière de sécurité. Ce n'est pas aux collectivités locales d'endosser le rôle de l'Etat. À savoir sur Saint-Priest, vous êtes sûrement au courant, à partir de 18 heures, notre commissariat est fermé, donc si on a un problème, il faut aller par exemple à Vénissieux.

M. B. GUTTIN.- Je peux me permettre ?

M. le Maire.- Oui.

M. B. GUTTIN.- Ce n'est pas tout à fait comme cela qu'il faut l'entendre. La Police Nationale en France a mis en place une réforme des grosses structures et des grosses métropoles.

En l'occurrence, la Métropole de Lyon fait partie de ces grandes métropoles qui ont mis en place cette réforme. Cela me permet de rebondir, parce que je voulais justement en parler et dire deux mots sur la réforme qui s'est mise en place à Saint-Priest.

Effectivement, le commissariat est ouvert de 9 heures à 18 heures. Mais il faut estimer qu'en récupérant le personnel de la Police Nationale, notamment sur Vénissieux, cela permettait d'avoir, en temps réel, plus de fonctionnaires pouvant intervenir. Pour autant, le commissariat n'est pas fermé pour la simple et bonne raison que M. le Maire a conventionné avec le Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Et vous avez, de 18 heures à 4 heures du matin, un policier présent au poste de police municipale, avec un policier PN et PM, et qui est à même de recevoir les gens, si cela relevait d'une intervention qui n'est pas de la compétence de la police municipale.

M. Z. GIRISIT.- Mais s'il y a une urgence, en tout cas, il faut aller à Vénissieux.

M. B. GUTTIN.- À Vénissieux, c'est uniquement pour prendre une plainte. Mais par expérience, à partir de 21 heures ou 22 heures, jusqu'à 4 ou 5 heures du matin, l'urgence n'est pas tant d'aller déposer plainte que de venir secourir des personnes agressées sexuellement, physiquement, qui se sont faites voler leur portefeuille, etc. Et il y a et il y aura toujours quelqu'un de présent au poste de police municipale, présence d'un policier national.

M. Z. GIRISIT.- Je vous remercie, c'était très clair. En fait, notre remarque est qu'on constate un désengagement de

l'État. On substitue par des policiers municipaux, par des caméras. Bientôt on va voter peut-être un hôpital financé par la municipalité, si on continue comme cela !

C'est pour cela que nous nous abstiendrons sur ce rapport.

M. le Maire. - C'est dommage. Vous parlez des hôpitaux, on a donné un sérieux coup de main à la MSPU de Bel Air et ce n'est pas pour rien. Effectivement, si l'Etat refuse, nous nous devons d'avancer et il est de notre devoir d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Et d'ailleurs, à propos de sécurité des biens et des personnes, on a un petit sujet là aussi, puisqu'on est sur le volet sécurité, à vous annoncer.

M. B. GUTTIN. - Déjà quelques éléments d'information pour rebondir sur ce que vous disiez.

Au dernier CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), le Commissaire Chef de la nouvelle division qui a été créée dans le cadre de la réforme de la Police Nationale, nous a amené les chiffres concernant Saint-Priest.

La nouvelle division qui a été créée s'appelle la division Sud. Elle a été créée sur le secteur de la Police Nationale et elle regroupe 6 communes : Vénissieux, Saint-Priest, Saint-Fons, Feyzin, Bron et Chassieu.

Ceci étant, ce nouveau découpage territorial est cohérent avec ce qui avait été voté, c'est-à-dire une délinquance mobile qui ne se limite plus aux frontières des communes.

La difficulté qu'on rencontrait, c'est que quand il y avait de la délinquance sur Vénissieux - on est limitrophe -, il

y avait de la délinquance à Saint-Priest ; bien souvent c'était des gens qui se déplaçaient et il n'y avait aucune coordination entre la police de Vénissieux et la police de Saint-Priest. Cette réforme permet cette coordination de tous les services.

Ce qui nous permet de dire maintenant sur les faits constatés à Saint-Priest :

Que les faits de délinquance, au 1^{er} novembre (il ne reste plus qu'à ce que ces chiffres soient consolidés) sont en baisse à Saint-Priest de 1,6 %. Évidemment, cela ne paraît pas énorme, mais cela représente 30 faits en moins par rapport à 2021. 30 faits de délinquance de voie publique en moins. On ne peut pas dire effectivement que c'est la réforme qui a participé à cela, par contre on a doublé les gardes à vue de 2021 à 2022 et cela indique quand même qu'il y a plus de présence et plus d'interpellation lorsque des faits sont constatés. Avant, il pouvait y avoir des faits, ils étaient constatés mais les individus n'étaient pas interpellés.

Et pour aller un peu plus en avant, Saint-Priest peut se targuer d'être la commune où le taux de cambriolage des habitations est en baisse de 20% par rapport à 2021.

C'est quand même intéressant, cela prouve qu'il y a de la présence policière nationale mais aussi municipale.

Et dans le cadre du CLSPD : les opérations telles que « vie vacances » avaient été poursuivies par M. le Maire. Avant, c'était pendant les périodes estivales, M. le Maire a souhaité que cela se fasse sur tous les congés scolaires, ce qui fait qu'on a donc doublé la présence de policiers sur notre commune, ce qui me paraît être une très bonne chose.

Pour autant, si je peux me permettre Monsieur le Maire,

puisque j'ai la parole, on a constaté qu'en matière de sécurité routière, on avait quand même un petit problème sur certains axes principaux de notre commune, où certains comportements d'automobilistes n'étaient pas très sereins. C'est pourquoi M. le Maire a décidé d'accentuer les contrôles sur certains axes reconnus, et plus particulièrement pour constater les franchissements des feux tricolores à la position rouge, les stops et les téléphones au volant. Et là, je pense qu'on sera tous d'accord pour dire qu'effectivement, on a tous constaté à un moment ou à un autre, des comportements d'automobilistes pas très républicains, si je puis me permettre. Ce seront des verbalisations qui se feront depuis le Centre de Surveillance Urbaine, avec un policier municipal bien sûr habilité à faire ces verbalisations. Et ce sera une première à Saint-Priest.

M. le Maire.- Bien. Ceci étant dit, je soumetts ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°4 à la majorité par 38 voix pour, 3 abstentions (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes, Mme ZAK/La France Insoumise)

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons aux rapports suivants : Stéphane PEILLET ?

M. S. PEILLET.- Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Une petite série d'avenants. Un seul avenant pour le TTA. On fait comme d'habitude, les avenants TTA et les avenants Jean JAURES. Je les ai synthétisés dans un tableau.

**Rapport n° 5 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation du Théâtre
Théo Argence - Lot n°9 Chauffage - plomberie - ventilation - sanitaires -
Avenant n°6**

Rapporteur : M. S. PEILLET.- *Présentation du rapport*

- Nature des modifications engendrant l'avenant : le présent avenant a pour objet de prendre compte les travaux modificatifs suivants :
 - À la suite d'aléas, la modification de l'acheminement d'alimentation en eau potable, liée à une demande d'Eau du Grand Lyon, sans que les motifs évoqués n'aient été jugés impératifs ni techniquement, ni réglementairement par la maîtrise d'œuvre ainsi que le contrôleur technique.
 - Initialement, le branchement en eau était envisagé sur l'avenue Jean Jaurès sur une canalisation de 150 mm ne permettant pas pour le concessionnaire de garantir la défense incendie du TTA via le réseau d'eau potable actuel (lire, dans la configuration proposée).
 - Selon le rapport de simulation de défense incendie réalisé par le concessionnaire, il a été décidé de suivre les recommandations de l'Eau du Grand Lyon en créant un raccordement sur la rue Henri Maréchal où se trouve une conduite de 250 mm.
 - L'imputation de cette modification va donc au concessionnaire, reprise par l'intitulé « Aléas - Travaux imprévisibles », pour un montant de 19 790 € HT.

- La réalisation d'une chape de finition du plancher chauffant de la zone bar, au rez-de-chaussée. Le produit mis en œuvre est un "béton ciré", avec application d'un Weber PRIM EPOXI en deux couches.

Sont compris le ponçage du support (chape du plancher chauffant), le pompage et le coulage de la chape de finition de 8mm, le surfacage ainsi que l'application d'un bouche pores, pour un montant de 29 750,00 euros HT.

L'imputation va au bureau d'études fluides de l'équipe de maître d'œuvre.

- Causes : pour la chappe de finition, il s'agit d'une erreur dans le descriptif réalisé par le bureau d'études fluides. Il y est indiqué que la zone recevra une résine de sol, ce qui n'est pas le choix du projet architectural qui prévoit une finition en béton quartzé et inadapté au plancher chauffant.
- Le montant du présent avenant est de 49 540,00 euros HT, ce qui porte le montant du marché, après six avenants, de 4,45%.

Voilà pour le TTA.

On passe à la réhabilitation et l'extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès :

Rapport n° 6 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°3 : Terrassement bâtiment - Gros œuvre - Avenant n°8 et Lot n°13 : Carrelages - Faïences - Avenant n°3

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

Lot n°3 - Terrassement GO :

- Nature des modifications engendrant l'avenant :
 - Initialement, le bâtiment B comportait des chapes qui devaient être conservées pour minimiser les travaux. Cependant, l'état de certaines chapes existantes s'est finalement révélé incompatible avec la poursuite des travaux, car cela risquait d'engendrer des désordres sur les futurs revêtements de sol. Bien que certaines chapes aient été fissurées, d'autres étaient encore en bon état ; toutefois la maîtrise d'œuvre a décidé sur le chantier de déposer finalement 100% des chapes pour des questions d'exécution et d'interface entre les différents supports. Ce résultat étant dû autant au choix de la maîtrise d'œuvre qu'à un aléa, il a été décidé d'imputer la responsabilité de cette dépose des chapes dont le montant s'élève à 30 590,00 euros H.T, à hauteur de 50% en aléa et à hauteur de 50% à la maîtrise d'œuvre.
 - À la demande du maître d'ouvrage, la réfection des travaux de dévoiement du réseau d'alimentation en eau potable réalisé par l'entreprise SKL (avenant n°7 du lot n°17) à la suite de la dégradation de l'entreprise PEIX, pour un montant de - 850,00 euros HT. Le réseau

d'alimentation en eau potable a été sectionné le 04/10/2022 par l'entreprise PEIX, malgré les consignes du maître d'œuvre et avant sa consignation par l'entreprise SKL.

- Le montant du présent avenant est de 29 740 € HT.
- Après huit avenants sur ce lot n° 3, cela représente une augmentation globale de 9,57%.

Lot n°13 : Carrelages Faiences

- Nature des modifications :

La démolition des chapes dont je vous ai parlé à l'instant, impose de refaire de nouvelles chapes. La maîtrise d'œuvre a décidé de s'orienter vers de la chape anhydrite, permettant de créer des chapes d'une planéité parfaite sur de grandes superficies sans risque de fissures.

Ce résultat étant dû autant au choix de la maîtrise d'œuvre qu'à un aléa, il a été décidé d'imputer la responsabilité de la reprise des chapes, dont le montant s'élève à 65 340,60 euros HT, à hauteur de 50% en aléa et à hauteur de 50% à la maîtrise d'œuvre

- À la demande du maître d'œuvre :
 - La suppression de prestation non réalisée sur le bâtiment A dont 701 m² de chape pour cause de doublon avec le lot n°4 pour un montant de -14 020,00 € HT.
 - La suppression de prestation non réalisée sur le bâtiment B dont 300 m² de chape pour cause de changement en chape anhydrite pour un montant de - 6 000,00 € HT.
 - La modification de surfaces de faiences, initialement

prévues sur toute la hauteur ; il a été réalisé 1,60m à 1,80m de hauteur pour les deux bâtiments pour un montant de -8 430,45 € HT.

- La suppression de système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) au droit des faïences, supprimés pour un montant de -2 278,50 € HT.
 - La suppression de la prestation de crédence sur le bâtiment A, réalisée en acrovyn par le lot 10 pour un montant de -370,00 € HT
 - La suppression de la réalisation de siphons pour cause de doublon avec le lot n°19 pour un montant de - 1 980,00 € HT.
 - Le transfert de prestation de pose du système d'étanchéité liquide (SEL), joints epoxy et relevés en lieu et place de la prestation prévue dans le lot n°5 (prestation supprimée dans l'avenant n°1 de ce lot) afin d'assurer une meilleure gestion des limites de prestations, pour un montant de 4 365,00 € HT.
- À la demande du maître d'ouvrage (direction de l'Éducation) : la suppression de la prestation consistant en l'installation d'un tapis essuie-pieds encastré dans les deux bâtiments pour permettre un meilleur entretien, pour un montant de -3 200,00 € HT
- L'incidence planning de + 1 mois sur le délai global.
- Le montant du présent avenant est de 33 426 € HT (plus et moins déduits)
- Après l'avenant 3, l'augmentation globale par rapport au marché initial est de 36,11%.

Rapport n° 7 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Réhabilitation et extension du Groupe Scolaire Jean Jaurès - Lot n°14 : Sols minces - Avenant n°2

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

- Nature des modifications engendrant l'avenant :
À la demande du maître d'œuvre, des travaux d'adaptation du ragréage. À la suite de la modification de la nature des chapes du bâtiment B en chape anhydrite, le ragréage P3 est substitué par une couche de primaire sur l'ensemble des plateaux du RDC et R+1, pour un montant de - 6 019,65 € HT. De plus, la réservation existante dans la dalle ne permettant pas de traiter les paliers hauts et intermédiaires des trois cages d'escalier en chape anhydrite, cet avenant prévoit aussi la réalisation de microchapes (moins de 2cm) sur les paliers, pour un montant de 1 911 € HT.
- Le montant du présent avenant est de -4 108,65 € HT.
- Ce qui fait, après 2 avenants, une baisse de ce lot de - 3%.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Des commentaires, réactions ?
... (Néant)

Je sou mets le rapport n°5 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°5 à la majorité par 36 voix pour, 2 voix contre (M. GRANDVAL, M. ROLLAND/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest), 3 abstentions (Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes, Mme ZAL/La France Insoumise)

Je sou mets le rapport n°6 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°6

Je sou mets le rapport n°7 au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°7

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 8 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Extension du centre nautique Pierre Mendès France - Avenant n°1

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Merci. C'est juste une remarque. Comme je ne suis pas une spécialiste de ces questions, j'ai eu un mal fou à comprendre la différence entre l'indice ING et l'indice SYNTEC. Cela aurait été bien d'avoir un petit renvoi pour nous expliquer la différence, à quoi cela correspondait.

M. S. PEILLET.- Je ne vais pas pouvoir vous le faire comme cela, mais on va vous faire un petit retour. Merci.

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°8.

Je vous remercie.



Rapport n° 9 - MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Fourniture de denrées alimentaires – Avenant n°3 au lot n°2 : Fourniture de charcuterie et de viande de porc fraîche et avenant n°5 au lot n°4 : Fourniture de produits laitiers et divers (Hors BIO)

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

Le marché de la viande de porc ainsi que les produits laitiers subissent une hausse importante ce qui implique un bouleversement de l'économie du contrat.

Concernant l'avenant N°3 / lot N°2 :

Il s'agit de fourniture de charcuterie et viande de porc fraîche par la Sté POMONA PASSION FROID.

La liste des produits concernés ainsi que la hausse appliquée sont indiquées dans le BPU annexé à l'avenant 3.

Concernant l'avenant N°5 / lot N°4

Il s'agit de fourniture de produits laitiers et divers (hors BIO) par la Sté POMONA PASSION FROID.

La liste des produits concernés ainsi que la hausse appliquée sont indiquées dans le BPU annexé à l'avenant 5.

Les nouveaux prix unitaires entreront en vigueur pour les commandes émises à compter de la date de notification du présent avenant jusqu'au 30-06-2023

Concernant ces deux avenants, et à titre exceptionnel, il est proposé que les prix du bordereau des prix unitaires des

produits concernés soient augmentés au-delà de la clause limitative de 3 % l'an telle que celle-ci est prévue dans le marché, sur la base des justificatifs transmis par le titulaire.

Au regard de ces éléments, je vous propose, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code de la commande publique

- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°2 relatif à la fourniture de denrées alimentaires - lot 2 : Fourniture de charcuterie et de viande de porc fraîche (marché public n°2020038) avec POMONA PASSION FROID
- D'autoriser la conclusion de l'avenant n°4 relatif à la fourniture de denrées alimentaires - lot 4 : Fourniture de produits laitiers et divers (Hors BIO) » (accord-cadre n°2020040) avec POMONA PASSION FROID -
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits avenants
- De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...
(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°9.

Je vous remercie.

❧ ❧ ❧ ❧ ❧ ❧

Rapport n°10°- MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Marché public global de performance pour la rénovation énergétique et l'extension du groupe scolaire Simone Signoret - Avenants

Rapporteur : M. S. PEILLET.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ? ...

(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°10.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 11 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'Objectifs et de Moyens entre l'association « Office du Commerce de Saint-Priest » et la commune de Saint-Priest

Rapporteur.- F. LODI-CHEMAIN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Fabrice. Y a-t-il des questions ? ...

(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°11.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 12 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens entre l'association ASPIE et la Ville de Saint-Priest

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°12.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 13 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens avec l'association IDEO (Initiative pour le Développement d'Emploi et d'Orientation) dans le cadre de son Atelier et Chantier d'Insertion implanté sur Saint-Priest et la Ville de Saint-Priest

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°13.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n°14 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention d'objectifs et de moyens entre la Mission Locale Rhône Sud-Est (MLRSE) et la commune de Saint-Priest

Rapporteur : Mme N. EL FALOUSI.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Nadia. Des questions sur ce sujet ?

Mme V. MOREIRA.- Non, c'est juste que vous avez dit 2022 et c'est 2023.

Mme EL FALOUSI.- Oui, pardon, il y avait juste une petite erreur de frappe.

M. le Maire.- Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

M. BERLIOZ-CURLET ne participe pas au vote.

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°14.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 15 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Priest et Est Métropole Habitat pour la mise en œuvre des Chantiers d'Utilité Sociale

Rapporteur.- BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

« [...] - Dans le cadre des chantiers XXL, la Métropole de Lyon mettra à disposition un encadrant technique pour les chantiers identifiés [...] »

C'est EMH et non pas la Métropole de Lyon.

M. le Maire.- Merci Alain. C'est une belle action.

Y a-t-il des commentaires ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°15.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 16 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association d'Entreprises Porte des Alpes Entreprises (PAE)

Rapporteur : M. A. BERLIOZ CURLET.- *Présentation du rapport*

M. le Maire.- Merci Alain. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°16.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 17 - ÉDUCATION : Octroi d'aides aux collèges et aux lycées pour l'organisation d'actions en lien avec l'appel à projet 2022-2023 de la ville de Saint-Priest

Rapporteur : Mme D. CORSALE.- *Présentation du rapport*

Avant de vous présenter ce rapport n° 17, il y a une petite rectification : il faut lire le lycée Fernand FOREST et non Ferdinand Forest.

La Ville de Saint-Priest soutient chaque année les établissements scolaires du second degré qui organisent des actions significatives dans diverses thématiques :

Les valeurs de la République, le devoir de Mémoire, l'Éco-citoyenneté, la Citoyenneté et la Laïcité, la Promotion du territoire communal et ses atouts, la Culture (musée, spectacle vivant, théâtre, concerts...), la Santé, le développement personnel et le bien-être.

Les projets présentés concernent les collèges Boris Vian, Colette, Gérard Philippe et Simone Veil et les lycées Condorcet et Fernand Forest.

Vous trouverez dans cette délibération le détail des projets retenus.

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

- D'accorder pour la réalisation des actions susvisées en lien avec l'Appel à Projet 2022-2023 :
- Une subvention de 1 040 € (Mille quarante euros) au collège Boris Vian
- Une subvention de 1 710 € (Mille sept cents dix euros) au collège Colette
- Une subvention de 1 030 € (Mille trente euros) au collège Gérard Philipe
- Une subvention de 1 100 € (Mille cent euros) au collège Simone Veil
- Une subvention de 400 € (Quatre cents euros) au lycée Condorcet
- Une subvention de 710 € (Sept cent dix euros) au lycée

Fernand Forest

- De dire que ces sommes seront imputées à l'article 6574.

Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Doriane. Y a-t-il des questions ? ...

(Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°17.

Il n'y a pas de vote contre ni d'abstention bien sûr, sur un sujet aussi super que celui-ci. Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 18 - JEUNESSE ET ENFANCE : Règlement de fonctionnement des Maisons de la Petite Enfance 2023

Rapporteur : Mme M. CALVI.- *Présentation du rapport*

Dans le cadre de la loi d'Accélération et de simplification de l'Action Publique (ASAP) du 7 décembre 2020 qui réforme le service aux familles et les modes d'accueil de la Petite Enfance, il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant. Cette réforme est appelée aussi : NORMA.

Les textes devant être pris en compte sont les suivants :

- Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021
- L'arrêté du 31 août 2021
- L'arrêté du 8 octobre 2021

Toutes les références d'article concernent le code de la santé publique.

Les principales modifications portent sur les champs suivants :

1) Le choix du taux d'encadrement des enfants, les Maisons de la Petite Enfance respectent la loi, soit :

- 1 professionnel pour 6 enfants de tout âge, cela concerne les MPE : Courte Échelle, Château de sable et 3 Petits Pas.
- 1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 professionnel pour 8 enfants qui marchent, cela concerne la MPE : Roule Galette

Jusqu'alors, la PMI préconisait 1 professionnel pour 6 enfants de tout âge.

Nous maintenons un taux d'encadrement différent pour le MPE Roule Galette, au vu de la configuration des locaux et des ressources existantes.

2) L'accueil des enfants en surnombre :

Le nombre maximal d'enfants est de 15% supplémentaire sous certaines conditions :

- Un personnel en nombre et qualité
- Un taux d'occupation ne dépassant pas 100% de la capacité hebdomadaire
- La tenue par la directrice d'un tableau de bord du calcul du taux d'occupation.

Auparavant, l'accueil en surnombre était variable 10, 15 ou 20% et dépendait de la taille de la crèche et des conditions citées avant.

- 15 % pour les MPE : Courte Échelle et 3 Petits Pas

- 10 % pour les MPE : Roule Galette et Château de sable
Préconisé par la PMI en raison de la configuration des dortoirs.
- 3) Les gestionnaires d'EAJE élaborent un règlement de fonctionnement.
- Pour l'année 2023, de nouveaux documents seront annexés.
- 1 protocole détaillant les conduites et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation de danger pour l'enfant
 - 1 protocole pour les mesures de sécurité lors des sorties hors de l'établissement.
- 4) Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)
- Depuis le décret du 30 août 2021, le concours d'un médecin spécialisé ou pédiatre n'est plus obligatoire.
- Pour autant, dans nos MPE, la fonction de RSAI est assurée par 2 professionnels de santé :
- Le Docteur SOUFI, médecin généraliste vacataire pour la Ville
 - Mme Martine ROUDIER, coordinatrice Prévention Santé et Sécurité du jeune enfant, de formation infirmière puéricultrice.
- 5) Les séances d'analyse de la pratique, depuis le nouveau décret sont devenues obligatoires, chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures par an.
- 6) Service de la CAF
- Pour réactualiser le montant de la participation des familles, chaque directrice de MPE peut procéder à

l'actualisation des ressources en consultant le service CDAP (portail d'accès des données confidentielles)
Ce service est soumis à l'autorisation des familles.

7) L'administration des médicaments

Le nouveau décret relatif à l'administration des médicaments a pour objectif de sécuriser l'accueil des enfants atteints d'une pathologie, le protocole de l'annexe 7 décrit les conditions pour administrer les médicaments.

Il vous est donc proposé, afin de répondre aux exigences de la réforme des modes d'accueil et aux directrices du service de PMI de la Métropole de Lyon, de modifier le règlement de fonctionnement des MPE municipales et en délégation de service public en introduisant les éléments décrits ci-dessus.

À cet effet, je vous propose donc, Mesdames et Messieurs :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (ASAP) du 7 décembre 2020 qui réforme le service aux familles et les modes d'accueil de la Petite Enfance.

Considérant les Maisons de la Petite Enfance (MPE) de la Ville soumises aux mêmes obligations réglementaires et légales inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles (Articles L214-1 et suivants) et dans le Code de la santé publique (R2324-16 et suivants)

- D'approuver la version actualisée du règlement de fonctionnement des Maisons de la Petite Enfance selon le

document joint en annexe

Je voudrais en profiter puisque j'ai la parole, pour vous faire le bilan 2022 des commissions d'admission en crèche. Je vais vous donner quelques chiffres.

Pour rappel, nous avons 405 places municipales.

Lors de nos trois commissions nous avons traité 604 demandes d'enfants différents.

Il y a eu 452 accords, soit 75% de réponses positives grâce en partie à l'achat de 35 places en début d'année

Et 82% des entrées concernent des familles actives (soit les deux parents travaillent, soit l'un des deux est en formation).

Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Maire.- Merci Marthe. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°18.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n° 19 JEUNESSE ET ENFANCE : Convention d'objectifs et de moyens Association "Le temps d'une pause" - Avenant n°1

Rapporteur : Mme M. CALVI.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Marthe. Y a-t-il des questions ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°19.

Je vous remercie.



Rapport n° 20 - JEUNESSE ET ENFANCE : Modification du règlement du dispositif d'accompagnement et de financement Parcours BAFA

Rapporteur : Mme F. SAHOULI.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Farida SAHOULI. Y a-t-il des questions?
... Madame BOIRIVENT ?

Mme L. BOIRIVENT.- Bonsoir à tous. Je n'ai pas tout compris : l'engagement des 14 mois, le bénévolat ? Est-ce que vous pouvez me l'expliquer ? En fait, c'est le parcours du BAFA qui dure 14 mois ?

Mme F. SAHOULI.- C'est le parcours que la Ville propose qui dure 14 mois.

Dans ce parcours, est incluse la formation BAFA, La première partie de cette formation BAFA dure 9 mois. Elle se déroule sur Saint-Priest. A la suite de l'obtention et de la validation de cette première partie, il y a 14 jours de stage pratique à effectuer au sein des structures sociales éducatives du territoire. Et après ces 14 jours de stage, il y a la formation d'approfondissement du BAFA qui dure 6 ou 7 jours. Et cela se passe aussi sur Saint-Priest. La durée du BAFA lui-même, c'est bien 10 mois.

Les 14 mois, pourquoi ? Parce qu'on inclut dans ce dispositif, dans ce parcours, des formations comme le PSC1

C'est vraiment un accompagnement du jeune tout au long du parcours : la prise en charge et l'accompagnement du BAFA et les modules complémentaires dont la formation BCA.

Les stages de bénévolat se déroulent en amont de l'accompagnement du jeune pour le BAFA, pour qu'on s'assure de l'engagement et de la motivation du jeune à pouvoir exercer en tant qu'animateur. On a quelques jeunes qui après une semaine de stage s'aperçoivent que c'est très compliqué, que c'est une réelle responsabilité.

Voilà pourquoi cela dure 14 mois, parce qu'on prend le parcours du BAFA, la formation réglementée, on ne peut pas déroger à toutes ces étapes de la formation, plus des modules tels que le PSC1 et des modules théoriques sur la responsabilité, la posture de l'animateur, pour venir renforcer tout ce qu'il aura abordé tout au long de ce parcours.

Donc au final, au bout de ces 14 mois, on a des animateurs diplômés. On essaie de leur donner assez d'éléments pour qu'ils puissent exercer en prenant en compte la responsabilité pénale. C'est quelque chose qui, sur le plan pénal, est ramené à 16 ans. Il est important d'aborder cette notion de responsabilité auprès de ces jeunes-là. Et la formation PSC1, l'accompagnement sur les gestes de premiers secours de manière à ce que, s'il se passe quoi que ce soit dans le cadre de leur intervention, ils puissent être formés et qu'ils puissent en tout cas intervenir en cas de problème. Voilà pourquoi cela dure 14 mois.

Mme L. BOIRIVENT. - Merci beaucoup et merci pour le soutien à ces jeunes.

M. le Maire.- Merci Farida SAHOULI pour cette réponse très précise.

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°20.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Rapport n°21.- AFFAIRES CULTURELLES : Ferme Berliet - Cité d'Art - Bail emphytéotique

Rapporteur : M. F. JEAN.-

Présentation du rapport

M. le Maire.- Merci Frédéric. Mourad MERZOUKI aurait dû être avec nous ce soir, mais il s'en excuse, il est à l'étranger. Y a-t-il des questions sur ce beau rapport ? ... (Néant)

Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

À l'unanimité des suffrages exprimés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°21.

Je vous remercie.

~ ~ ~ ~ ~

Nous passons au dernier rapport : Sophie VERGNON ?

Rapport n° 22 - : ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : Attribution d'une subvention à la Fédération Française de l'aéronautique pour soutenir l'exploitation d'un avion électrique pour l'apprentissage du pilotage sur l'aéroport de Lyon-Bron

Rapporteur : VERGNON.-

Présentation du rapport

Il y avait une petite coquille dans le titre. Elle a été rectifiée.

M. le Maire.- Merci Sophie. Y a-t-il des commentaires ?
Madame MOREIRA ?

Mme V. MOREIRA.- Merci. C'est un rapport qui appelle plusieurs remarques.

La commission consultative, vous l'avez dit, s'est réunie pour élaborer une charte en 2022. Il y avait un certain nombre d'avancées dans la charte, en particulier :

Des horaires plus intéressants pour les riverains, avec une réduction du nombre d'autorisations du nombre global de vol dans les écoles de pilotage.

Une restriction du nombre de vols aussi, qui ont été réduits par rapport à la charte précédente.

Et un engagement de changement de la flotte, de modernisation de la flotte de l'aéroport.

Et ensuite, il y a eu un avenant qui a été demandé par les usagers. Les écoles de pilotage n'ont pas signé la charte. Elles ont demandé au mois de novembre dernier, en demandant un peu plus de temps pour renouveler leur flotte. Il y a eu de très grosses discussions pour accepter cet avenant parce que les riverains demandaient à bénéficier eux-aussi d'un avenant pour mettre en place un travail de réflexion sur les

mauvais usages et sur les nuisances que subissent les riverains. Ils disaient : puisqu'il y a un avenant d'un côté, il faudrait qu'il y ait un avenant de l'autre côté. Cela n'a pas été accepté. Finalement, suite à de très nombreuses discussions l'avenant des usagers, c'est-à-dire des associations, a été accepté et donc la charte a été amendée de cette façon, c'est-à-dire donner un peu plus de temps aux écoles de pilotage pour qu'elles changent leur flotte.

Je veux insister sur le fait qu'il y a eu consensus à la fin. La commission consultative s'est mise d'accord, mais avec une inégalité de traitement assez importante entre les usagers et les riverains qui n'ont pas eu les mêmes droits d'amendement.

Et aujourd'hui, on découvre que ce sont les riverains, donc ceux qui subissent les nuisances de l'aéroport qui vont devoir payer pour le changement de la flotte. Et on s'aperçoit aussi que les associations n'ont pas été informées. Et malgré le travail qu'elles ont engagé, finalement, ce sont les riverains des communes qui vont devoir payer.

On est tout à fait opposé à ce choix que la commune participe, par les riverains, à financer l'usage de cet avion.

Mme S. VERGNON. - Je pense que les riverains souffrent énormément et à un moment donné, il faut faire quelque chose. On ne va pas faire disparaître l'aéroport d'un coup de baguette magique. Les usagers ont quand même bien signé la charte. Il y a à peu près une dizaine d'avions qui servent aux écoles de pilotage. Et sur ces onze avions, cinq ont été renouvelés et six vont évoluer. Et là on remplace un avion thermique par un avion électrique. Donc on va avoir vraiment

une baisse de nuisances au niveau sonore.

Mme V. MOREIRA.- Cela, c'est très intéressant.

M. le Maire.- Sans compter - et là, je ne vous rejoins pas Madame MOREIRA - qu'on ne peut pas dire que les associations n'étaient pas au courant. Les ADL ont prévenu les associations. Elles ont été informées de l'achat de cet avion électrique.

Si cela peut servir d'exemple pour le reste, cette expérimentation devrait être une bonne chose.

Je vous en prie ?

Mme V. MOREIRA.- Monsieur le Maire, je ne crois pas que les membres de la commission aient été prévenus. Nous n'avons pas reçu de message. Et au cas où des associations auraient été prévenues individuellement, ce dont je n'ai pas connaissance, elles n'ont pas été prévenues que ce serait les communes qui allaient payer. Elles ont peut-être été prévenues du changement, mais pas du fait que ce sont les victimes des nuisances qui devraient financer.

M. le Maire.- Vous arrangez cela de la manière dont vous voulez. L'essentiel était de savoir que ce soit bien un avion électrique qui arrivait. Après le financement, est-ce que les ADL ont été jusqu'à expliquer le financement total, parce que je crois que la région donne également un coup de main sur le financement de cet appareil ?

Mme S. VERGNON.- Il n'y a pas que les communes, il y a la Région.

M. le Maire.- Franchement, je pense que c'est une bonne chose. En plus de cela, vous n'êtes peut-être pas sans savoir

qu'on est en train de voir, petit à petit, le Piaggio s'éloigner de la ville de Saint-Priest, donc cela aussi, on peut s'en féliciter. Des choses vont se régler dans les prochaines semaines, c'est peut-être un peu trop tôt d'en parler aujourd'hui, mais vraisemblablement, nous espérons retrouver une certaine quiétude autour de l'aéroport.

Monsieur GRANDVAL, vous vouliez prendre la parole ?

M. G. GRANDVAL. - Oui, merci. Ce rapport nous pose quelques problèmes.

Non pas sur le fait de remplacer un avion thermique de l'école de pilotage par un avion électrique. Même si cela ne répond qu'à une fraction de la problématique du bruit (il restera toujours 9/10^{ème} des avions d'apprentissage en thermique et les principaux générateurs de bruits que sont les avions privés et commerciaux ne sont pas concernés), un « petit peu » est toujours mieux que rien.

Je relève également un petit abus de langage lorsque l'on parle d'un avion qui vole sans émissions de CO₂, les émissions de production de l'électricité ne devant pas être oubliées.

Mais là n'est pas l'essentiel.

Le principal grief que nous faisons à cette démarche repose sur son financement : en effet sur le budget de 111 024 €, 49% sont financés par l'argent public des communes, 41% par l'Académie aéronautique financée par la Région (donc de l'argent public également) et 11% par l'association des clubs qui aura l'usage de cet avion. Il y a là, il nous semble, un motif d'étonnement à voir l'argent public financer de façon

majoritaire un avion utilisé à des fins privées d'aéroclubs. La société aéroports de Lyon fait partie prenante de la convention sans pour autant déboursier un centime de financement. Rappelons ici que depuis sa privatisation en 2016, c'est Vinci Airports qui détient l'aéroport Lyon-Bron. Vinci, c'est un résultat net de 4,4 milliards d'euros en 2022 et la filiale Vinci Airport c'est 941 millions de bénéfices en 2022. Il nous semble que le financement d'un avion, même électrique, relève plus du propriétaire de l'aéroport, de son gestionnaire, que des communes survolées !

M. le Maire.- Je ne sais pas comment vous êtes impacté personnellement, mais je peux vous dire que par rapport à ce que nous rencontrons au quotidien, il était aussi de notre devoir de pouvoir réagir. Après, que ce soit nous collectivité qui apportions le soutien, si personne ne bouge, il ne se passera rien. Il y a beaucoup de choses que nous finançons qui ne sont pas de notre compétence également. Donc si on peut aider à retrouver une certaine quiétude et montrer l'exemple aux autres ... ! Pour le coup, que Vinci face des bénéfices, tel chiffre d'affaires, j'entends, mais à un moment donné, je pense à mes San-Priods et les autres communes aux alentours ont fait de même.

M. G. GRANDVAL.- Dans ce cas-là, je vais poser une autre question. On est affecté par la pollution de l'air automobile, est-ce qu'on va financer l'acquisition de voitures électriques par les auto-écoles ?

M. le Maire.- Si vous voulez, Monsieur GRANDVAL, on peut y passer la nuit. Il y a certaines collectivités, de grosses

collectivités, qui ont financé des chemins ou des accès pour des projets privés. On peut y aller ; chacun la sienne !

Pour ma part, je sais que les riverains à Saint-Priest sont embêtés depuis de nombreuses années avec ces avions. Il est de notre devoir de pouvoir répondre positivement à une demande qui a été faite par les riverains.

Après l'électricité, oui, mais à ce moment-là, on arrête les voitures électriques, on arrête tout !

C'est une expérimentation qui, j'espère, apaisera les mouvements de survols des lotissements qui sont autour de cet aéroport et trouvera une sortie honorable pour tout le monde.

Mme S. VERGNON.- Cela peut donner un peu d'élan et encourager. Après, peut-être que d'autres prendront la relève.

M. le Maire.- Je sou mets ce rapport au vote :

- Vote par scrutin public à main levée -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au scrutin public, APPROUVE le rapport n°22 à la majorité par 36 voix pour, 5 voix contre (M. GRANDVAL, M. ROLLAND/Rassemblement Citoyen pour Saint-Priest/Mme MOREIRA, M. GIRISIT/Les Écologistes, Mme ZAK/La France Insoumise)

Je vous remercie

Je vous donne rendez-vous pour le prochain Conseil Municipal le 30 mars. Je vous remercie et je vous souhaite une agréable soirée.

- La séance est levée à 20 heures 44 -